

# COMMUNE DE GROISY

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le DOB est une étape **obligatoire** dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants dans les 2 mois précédant le vote du budget (art. L2312-1 du CGCT).

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (**ROP**) présenté à l'assemblée délibérante comprend la situation et les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette.

Depuis la Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF 2018-2022) doivent également figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

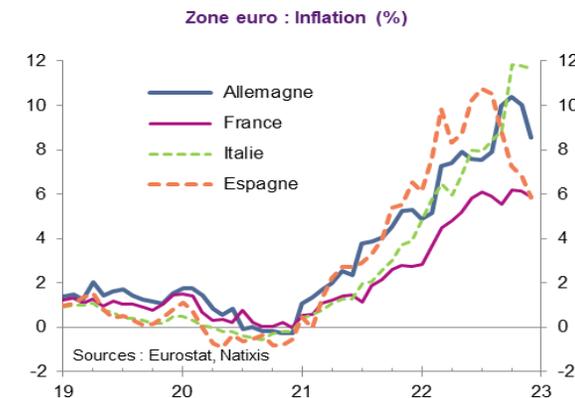
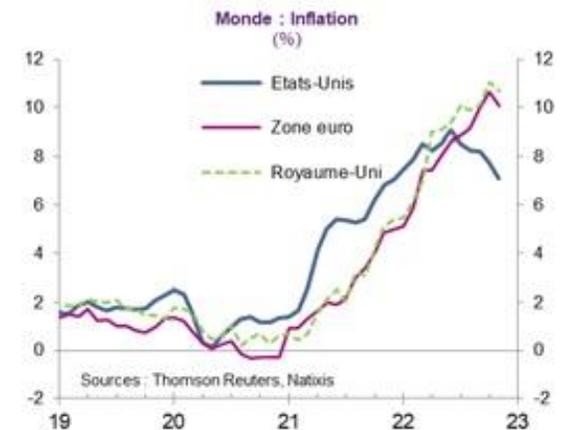
### 1) CONTEXTE GENERAL - Situation Economique et sociale

#### Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

L'inflation mondiale a atteint en 2022 des sommets en 40 ans, entraînant les banques centrales à durcir les conditions financières. L'inflation est en grande partie due à l'augmentation du prix des matières premières, notamment énergétiques. Cela a provoqué un ralentissement de la croissance mondiale, sans décrochage violent. L'Europe est la région la plus touchée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie. La Chine a abandonné sa stratégie « zéro covid » en décembre 2022, après un rebond de croissance fragile au T3 avec un marché immobilier en difficulté.

#### Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

En résumé, la zone Euro est affectée par les répercussions économiques du conflit en Ukraine et essaie de diversifier ses sources d'énergie. Cependant, l'augmentation de l'inflation et les conditions monétaires plus rigides se sont accélérées en ralentissant l'activité économique. Les ménages ont été relativement résilients, mais les indicateurs de confiance sont dégradés. La BCE a commencé à augmenter ses taux en raison de la hausse de l'inflation, ce qui a affecté les capacités de financement des pays périphériques. La BCE a annoncé une prolongation probable du cycle haussier des taux et du resserrement monétaire. En mars 2023, la BCE commencera son Quantitative Tightening (resserrement quantitatif) en ne réinvestissant pas certains titres arrivant à maturité.



## France : une croissance jusqu'ici résiliente

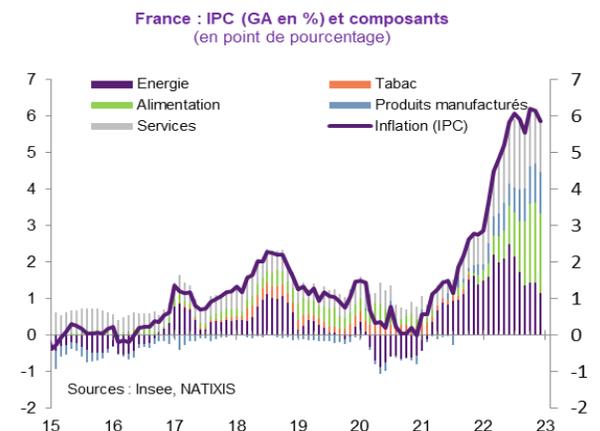
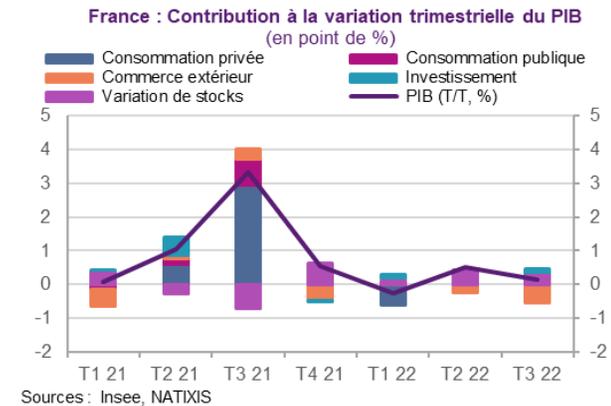
Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 a fini par légèrement reculer au T3 dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti, l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro.

Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 %. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9 % au T2 à 3,1 % au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont eux reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive.

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022

## France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

La France a connu une hausse de l'inflation en raison de la demande mondiale post-covid, des facteurs climatiques défavorables et des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement qui ont été amplifiés par la crise énergétique en Ukraine en février 2022. Cette inflation a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des ménages français au T1 et T2 2022, mais a rebondi au T3 grâce à des mesures gouvernementales de soutien telles que la revalorisation du Smic et de nouvelles mesures de soutien contenues au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...). La perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2022 devrait rester relativement limitée (Inférieure à 1 % en 2022).

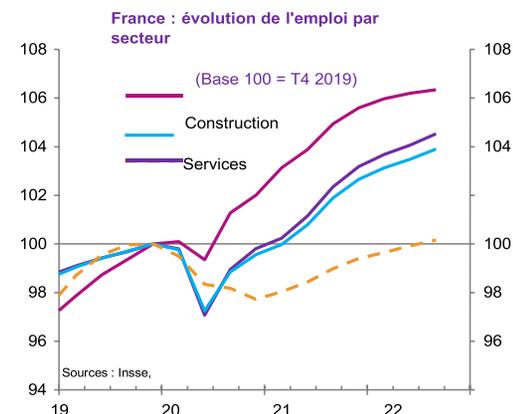


## France : un marché du travail sous tension

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K).

Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.



# LES FINANCES PUBLIQUES

**Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) expose les principales mesures prises par la Loi de Finances (LF) 2023 relatives aux collectivités territoriales et principalement au bloc communal**

## **I : LES DOTATIONS :**

### ***A : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)***

Pour 2023, le montant global de la DGF reste stable à 26.9 Mds avec un abondement de 320M€ par rapport à 2022.

**Dotation de Solidarité Urbaine et Rurale** : Sur les 320M€, la DSR bénéficie d'une hausse de 200 M€.

La DSR est composée de 3 fractions :

- Bourg centre
- Fraction de péréquation (la hausse concerne cette fraction)
- Fraction cible

### ***B : Autres dotations***

**Le DSIL : Dispositif de Soutien à l'Investissement Local** : l'enveloppe 2023 est la même qu'en 2021 soit 570 M€ (moins 337 M€ par rapport à 2022).

**La DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux** : La LF 2023 a maintenu son montant à 1 046 M€. *Il sera demandé aux Préfets de favoriser les opérations d'investissement concernant la transition écologique.*

**Filet de sécurité : (art 113 LF)** : Dotation de 1.5 Mds€

Soutien aux collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice. Pour en bénéficier les collectivités doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- une épargne brute 2023 en baisse de plus de 15% par rapport à 2022
- un potentiel financier par habitant doit être inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique

La dotation est égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain (entre 2022 et 2023) et 50% de celle des recettes réelles de fonctionnement.

**Création « d'un fonds vert »** : Doté de 2Mds € ce fond vise à soutenir les projets des collectivités territoriales dont la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public) : ce critère concerne la collectivité.

## II : LA FISCALITE

### *A : Réforme de la fiscalité des entreprises*

La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est supprimée en 2 temps

- en 2023 le taux est baissé à 0.375€
- en 2024 suppression totale.

### Baisse du plafonnement de la CET (Contribution Economique Territoriale)

- 1.625% en 2023
- 1.25 % à partir de 2024.

### *B : Aide pour faire face à l'augmentation des prix de l'électricité*

Les ménages et certaines entreprises vont bénéficier du bouclier « tarifaire » jusqu'au 31/12/2023.

La commune de Groisy ne peut en bénéficier ; par contre elle est éligible à *l'amortisseur électricité*

La condition requise est d'avoir un prix moyen de la part variable fourniture d'électricité > à 180 €/MWh pour l'année 2023.

Dans ce cas, l'Etat prend en charge 50% de la facture d'électricité pour les tarifs compris entre 180 et 500€/MWh.

### *C : Exonération de TFPB sur les logements sociaux*

Pour bénéficier de 20 ans au lieu de 15 ans, les critères retenus sont la performance énergétique et environnementale du bâtiment.

L'exonération peut être prolongée à 25 ans soit jusqu'au 31/12/2026 si obtention d'une subvention ou de prêts aidés.

### *D : Taxe d'aménagement (TA)*

La LF 2022 (article 109), a modifié les modalités de répartition de la taxe d'aménagement. Elle impose aux communes ayant institué une TA d'en reverser une fraction à leur intercommunalité.

En 2022, le Grand Annecy n'ayant pas adopté son **Pacte Financier et Fiscal**, le reversement n'a pas été instaurée. Il devrait l'être à compter de 2023.

Pour 2023, la LF a également modifié pour le calcul de la TA la valeur forfaitaire pour les aires de stationnement en la passant à 2 500 € et en 2024 à 3 000 €. Les communes peuvent par délibération augmenter cette valeur jusqu'à 5 000 € et 6000€ en 2024.

De même, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle catégorie sera éligible à la TA : il s'agit des nouvelles constructions ou aménagements réalisés sur des terrains qui ont fait l'objet d'une dépollution et permettant la réaffectation des sols à un usage conforme aux règles d'urbanisme

### *E : Compte Financier Unique (CFU)*

Dans l'article 145 de la LF 2023, il est rappelé l'expérimentation du CFU ; c'est-à-dire suppression du compte de gestion (produit par le comptable public) et du compte administratif (produit par l'ordonnateur) et remplacement par un compte unique.

Les collectivités qui souhaitent se porter candidate pour 2023 doivent se déclarer avant le 30/06/2023.

## *F : Bases de fiscalité directe locale*

Revalorisation des bases d'imposition de +7.1% pour 2023 contre 3.4% en 2022. ; première cause : la hausse de l'inflation.

## **2) SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE**

### **FINANCES DE LA COMMUNE DE GROISY**

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2023.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant :

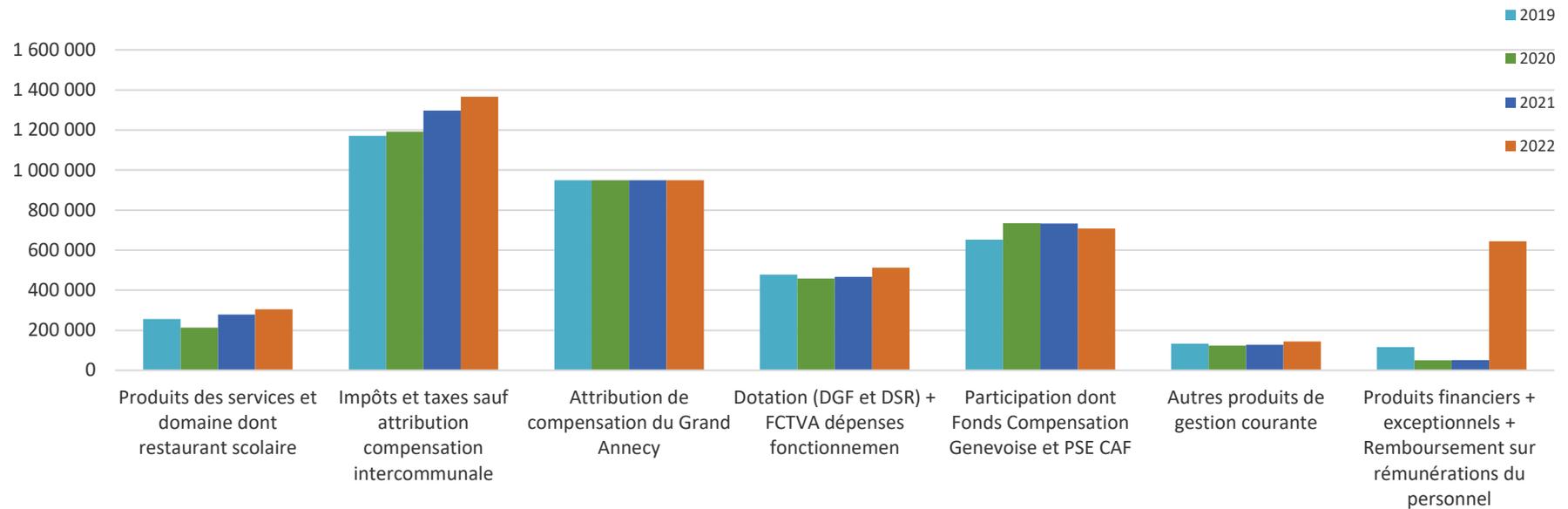
- une maîtrise, autant que faire se peut, des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le moyen terme,
- un maintien des taux d'impôts directs (Foncier Bâti et Non Bâti) sur la période 2019-2022
- la définition d'un programme pluriannuel d'investissement visant l'amélioration constante et durable du patrimoine communal et des services aux habitants,
- la poursuite de recherche de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune,
- le maintien d'un endettement modéré

Dans le cadre de la rétrospective, les sections de fonctionnement et d'investissement sont détaillées ci-dessous et commentés des mouvements les plus importants sur les quatre derniers exercices.

### **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Année</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Produits des services et domaine dont restaurant scolaire	256 475	212 675	278 031	305 112
Impôts et taxes sauf attribution compensation intercommunale	1 170 404	1 192 181	1 297 442	1 365 755
Attribution de compensation Grand Anecy	949 774	949 774	949 774	949 774
Dotations (DGF et DSR) + FCTVA sur dépenses de fonctionnement	477 626	458 350	466 677	512 331
Participation dont Fonds Compensation Genevoise et PSE CAF	651 926	734 127	732 363	707 603
Autres produits de gestion courante	132 254	123 855	127 053	143 360
Produits financiers + Exceptionnels + Remboursement sur rémunérations du personnel	116 713	49 384	51 022	644 443
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 755 172</b>	<b>3 720 346</b>	<b>3 902 362</b>	<b>4 628 378</b>

## Recettes réelles de fonctionnement



**Produits des services et domaine dont restaurant scolaire** : au vu de la fréquentation plus importante au restaurant scolaire, de l'effet de l'application des QF et de la demande l'association les Groisy loups gestionnaire de la crèche pour 45 places, les recettes du restaurant scolaire sont en hausse (environ 25 000€) . Ces recettes engendrent des dépenses en contrepartie.

**Impôts et taxes sauf attribution compensation intercommunale** : Malgré le maintien des taux de fiscalité sur la période, la collectivité a perçu 10% de produits supplémentaires sur les impôts ménages ENTRE 2019 ET 2022 : cette hausse provient principalement de la revalorisation annuelle des bases fiscales fixées par la loi de finance et du coefficient correcteur alloué par l'Etat depuis l'application de la réforme de suppression de la TH.

**Attribution de compensation du Grand Annecy** : Depuis 2017, l'allocation est versée par le Grand Annecy suite aux transferts de compétences. La collectivité a récupéré la compétence petite enfance/jeunesse (crèche, accueil périscolaire et extrascolaire) et équipements sportifs (gestion du complexe sportif du parmelan). D'autres compétences relèvent du Grand Annecy notamment urbanisme, eau potable, assainissement, ordures ménagères, mobilité.

### **Dotation (DGF et DSR) :**

La dotation forfaitaire a été stable sur la période (300 000€) soit 6% des recettes de fonctionnement

Par contre, la dotation de solidarité rurale a fortement augmenté sur la période + 29% elle représente en 2022 192 000 € soit 4% des recettes,

### **Participation dont Fonds Compensation Genevoise et PSE CAF :**

- **Fonds de Compensation Genevoise** : Pour 2022, le Département de la Haute-Savoie a reversé aux collectivités la somme de 125 567 288 €. Pour la commune de Groisy, le fonds de compensation genevois s'élève pour 458 frontaliers à 587 080€ en 2022 (13% des recettes) contre 584 923€ en 2021.

- Prestation CAF : Jusqu'à l'exercice 2021, la CAF versait la PSE (Prestation Socio-Educative) à l'organisme qui avait la compétence petite enfance. A compter de l'exercice 2022, la PSE est remplacée par le Bonus territoire dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Générale (CTG) et versée au gestionnaire soit à l'association « les Groisy'loups ».

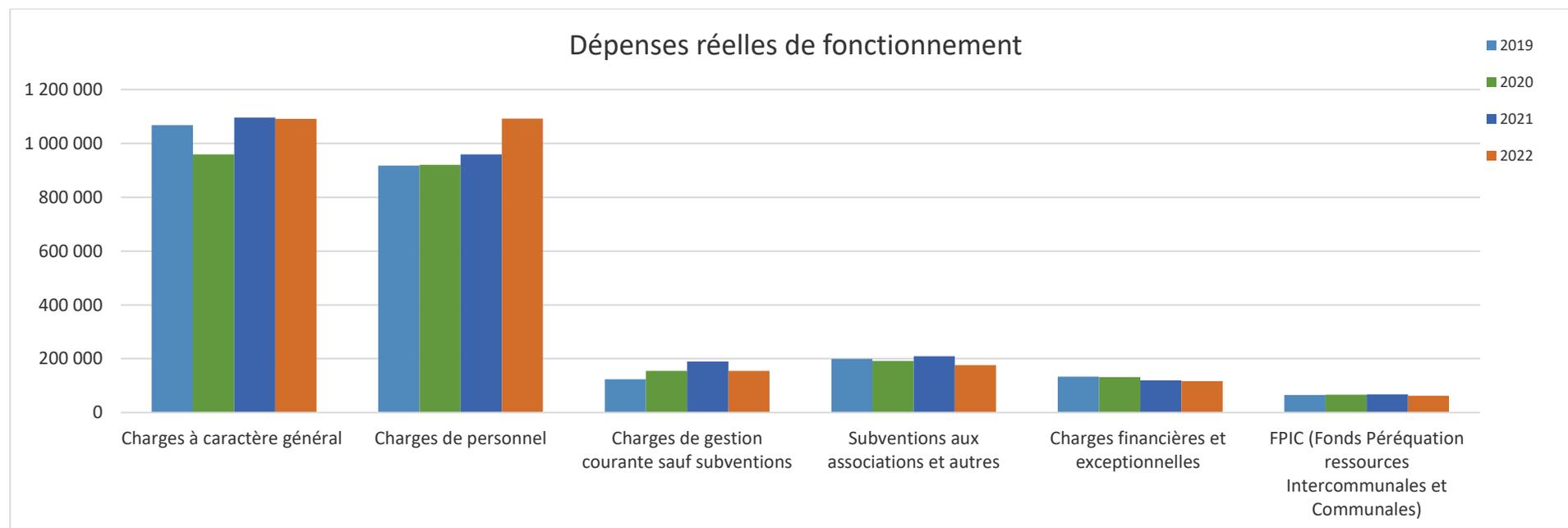
Toutefois, la CAF versant cette prestation l'année suivante, en 2022 la commune a perçu la PSE 2021.

**Autres produits de gestion courante** : Ce poste regroupe l'ensemble des produits des baux communaux notamment gendarmerie, maison de Boisy...

**Produits financiers, exceptionnels et remboursement sur rémunérations du personnel** : la hausse constatée en 2022 correspond au produit de la vente de la crèche (local allée du Lachat) pour 580 000 €.

### **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Année	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	1 068 250	958 914	1 096 211	1 091 308
Charges de personnel	916 930	920 160	958 841	1 091 703
Charges de gestion courante sauf subventions	124 067	154 783	189 395	154 935
Subventions aux associations et autres	199 840	192 040	208 743	176 156
Charges financières et exceptionnelles	133 179	131 946	120 266	116 853
FPIC (Fonds Péréquation ressources Intercommunales et Communales)	65 640	66 726	67 135	62 472
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 507 906</b>	<b>2 424 569</b>	<b>2 640 591</b>	<b>2 693 427</b>



**Charges à caractère général :** Ce poste représente 41% des dépenses réelles de fonctionnement.

La baisse constatée en 2020 est due principalement à une fermeture temporaire de locaux durant la crise sanitaire et au report de plusieurs dépenses sur l'exercice suivant.

La hausse des prix de l'électricité en 2022 n'a pas eu d'impact sur le bilan de l'exercice. Par contre, 2023 devra prévoir une hausse de ses prévisions suite aux annonces du fournisseur.

Du fait de l'inflation, 2022 a connu une augmentation de plusieurs postes notamment :

- combustibles et carburants
- denrées alimentaires (restaurant scolaire)
- petites fournitures et matériels

Le poste des frais de nettoyage des locaux est supérieur de 46 000 € par rapport à 2022 : cette hausse se justifie principalement par l'externalisation de l'entretien ménager à l'école maternelle et au gymnase en septembre 2021 ; 2022 étant un exercice complet.

**Charges de personnel :** ce poste représente également 41% des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation entre 2022 et 2021 est de 14% soit 132 000 €. Elle se justifie par la revalorisation du régime indemnitaire délibérée par le conseil municipal (45 000€), la création d'un poste au service administratif et l'application des mesures gouvernementales qui ont fortement impactées notre budget : revalorisation du point d'indice en juillet 2022, plusieurs hausses du SMIC sur l'exercice, reclassement et bonification de la catégorie C qui représente 85% de notre personnel. Ces hausses de rémunérations ont engendré de ce fait une augmentation des postes des charges patronales.

**Charges de gestion courante :** la baisse constatée en 2022 provient du changement de nomenclature comptable. Le DDFIP nous a demandé de transférer en section d'investissement (dettes organisme de groupement) les annuités remboursées au SIESS.

**Subventions aux associations :** La baisse constatée entre 2021 et 2022 se justifie de la manière suivante :

- la subvention allouée à l'association Groisy'loups gestionnaire de la structure multi accueil, a été de 65 000 € en 2022 contre 130 000 € en 2021 (l'association ayant un fonds de roulement conséquent, il lui a été demandé de le réduire) .
- par contre la subvention allouée à l'association Familles Rurales a fortement augmentée en 2022 + 46 000€ du fait de déficit plus conséquents

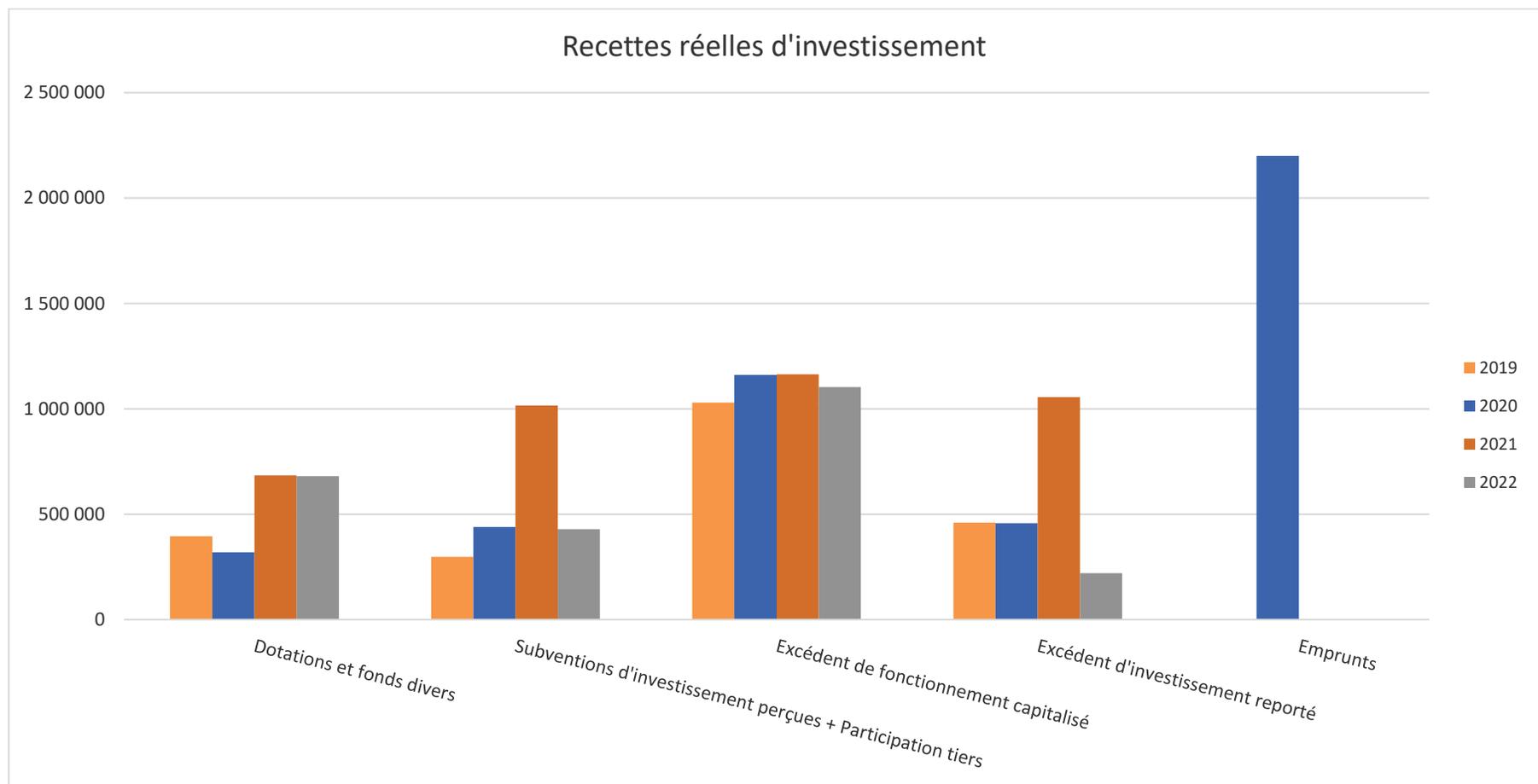
Les subventions allouées aux associations sportives et culturelles se maintiennent.

**Charges financières :** sans emprunt nouveau souscrit, la baisse se poursuit. En 2022 plusieurs emprunts se sont terminés.

**Le FPIC :** Après une forte hausse depuis son instauration en 2014, le Fonds de Péréquation ressources Intercommunales et Communales se stabilise.

### ***RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT***

<b>Année</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dotations et fonds divers	395 432	319 583	684 075	680 720
Subventions d'investissement perçues + Participation tiers	298 054	439 766	1 016 075	429 750
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 029 203	1 161 088	1 163 249	1 103 615
Excédent d'investissement reporté	459 874	457 580	1 055 778	220 966
Emprunts		2 200 000		
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 182 563</b>	<b>4 578 017</b>	<b>3 919 177</b>	<b>2 435 051</b>



**Dotations et fonds divers :**

Ce poste regroupe le FCTVA qui est encore important en 2022 du fait de la perception du solde lié à la construction de la structure multi-accueil. et l'extension de l'école élémentaire ainsi que le produit de la Taxe d'Aménagement.

**Subventions d'équipement :**

Elles correspondent aux subventions allouées notamment par l'Etat, la Région et le Département sur les programmes d'investissement réalisés. La hausse enregistrée en 2021 provient principalement de l'encaissement des subventions sur l'extension de l'école élémentaire et la construction de la structure multi-accueil.

**Excédent de fonctionnement capitalisé :**

le niveau de l'excédent est très satisfaisant pour une commune de notre strate. Toutefois, il convient de préciser que la Compensation Financière Genevoise représente environ 50% du montant de l'excédent. La collectivité doit en tenir compte dans ces orientations d'investissement.

**Excédent d'investissement reporté :**

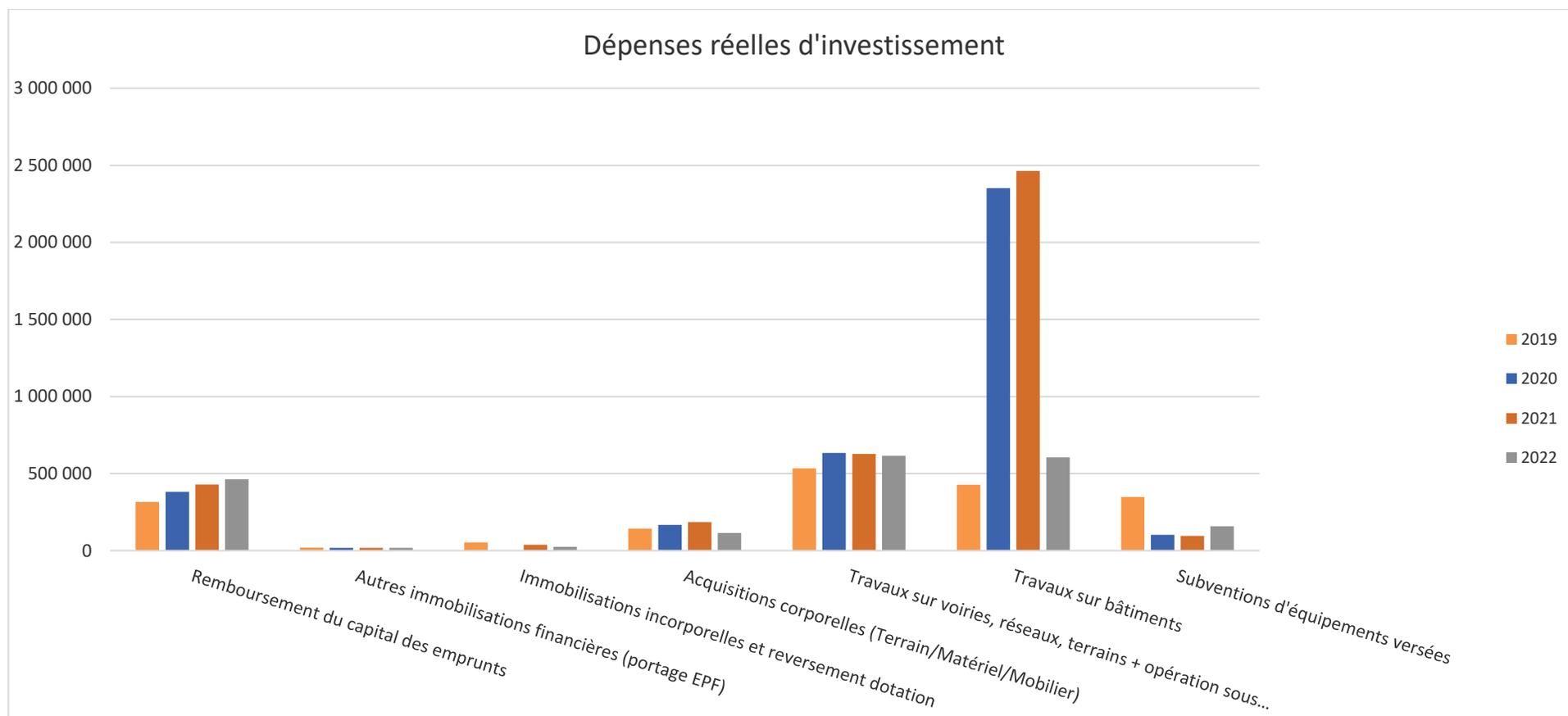
la réserve constituée par la collectivité avait pour objet la réalisation des 2 projets d'ampleur qui ont débutés en 2019 et qui se sont terminés en 2021.

**Emprunts :**

sur la période 2 emprunts souscrits fin 2019 encaissés début 2020 (extension de l'école élémentaire 1 600 000€ et construction de la structure multi-accueil 600 000 €).

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Année	2019	2020	2021	2022
Remboursement du capital des emprunts	315 334	381 282	429 062	462 643
Autres immobilisations financières (portage EPF)	20 240	18 090	18 089	18 089
Immobilisations incorporelles et reversement dotation	53 303	0	37 922	23 993
Acquisitions corporelles (Terrain/Matériel/Mobilier)	143 119	166 684	185 185	114 355
Travaux sur voiries, réseaux, terrains + opération sous mandat	533 577	634 066	627 218	614 838
Travaux sur bâtiments	427 465	2 351 980	2 463 355	605 851
Subventions d'équipements versées	347 994	102 665	95 534	157 936
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 841 032</b>	<b>3 654 767</b>	<b>3 856 365</b>	<b>1 997 705</b>



**Remboursement du capital des emprunts + autres dettes** : l'augmentation du poste en 2022 provient de la dette du SIESS transférée en investissement (nomenclature M57) malgré la compétence transférée.

**Acquisitions corporelles** : En 2022, acquisition d'un terrain « chez Marais » en vue de la réalisation d'une piste cyclable à l'initiative du Grand Annecy. Par contre, baisse constatée sur l'acquisition de matériels et mobiliers.

**Travaux sur voirie, réseaux et terrains** :

- plusieurs programmes sur voirie réalisés sur ces 4 dernières années (RD3/chemins de la Mine, chez Miney et les Sœurs, aménagement chemin de Bellevue,- Marchés à bons de commande réfection voies communales) :
- travaux sur réseaux enfouissement réseaux télécommunication sur plusieurs secteurs,

**Travaux sur bâtiments** : sur la période 2 opérations d'investissement d'ampleur : structure multi accueil et extension école élémentaire.

**Subventions d'équipement versées** : elles correspondent principalement aux participations versées dans le cadre des travaux d'électrification et d'éclairage public : les compétences ayant été transmises au SIESS.

# SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE GROISY

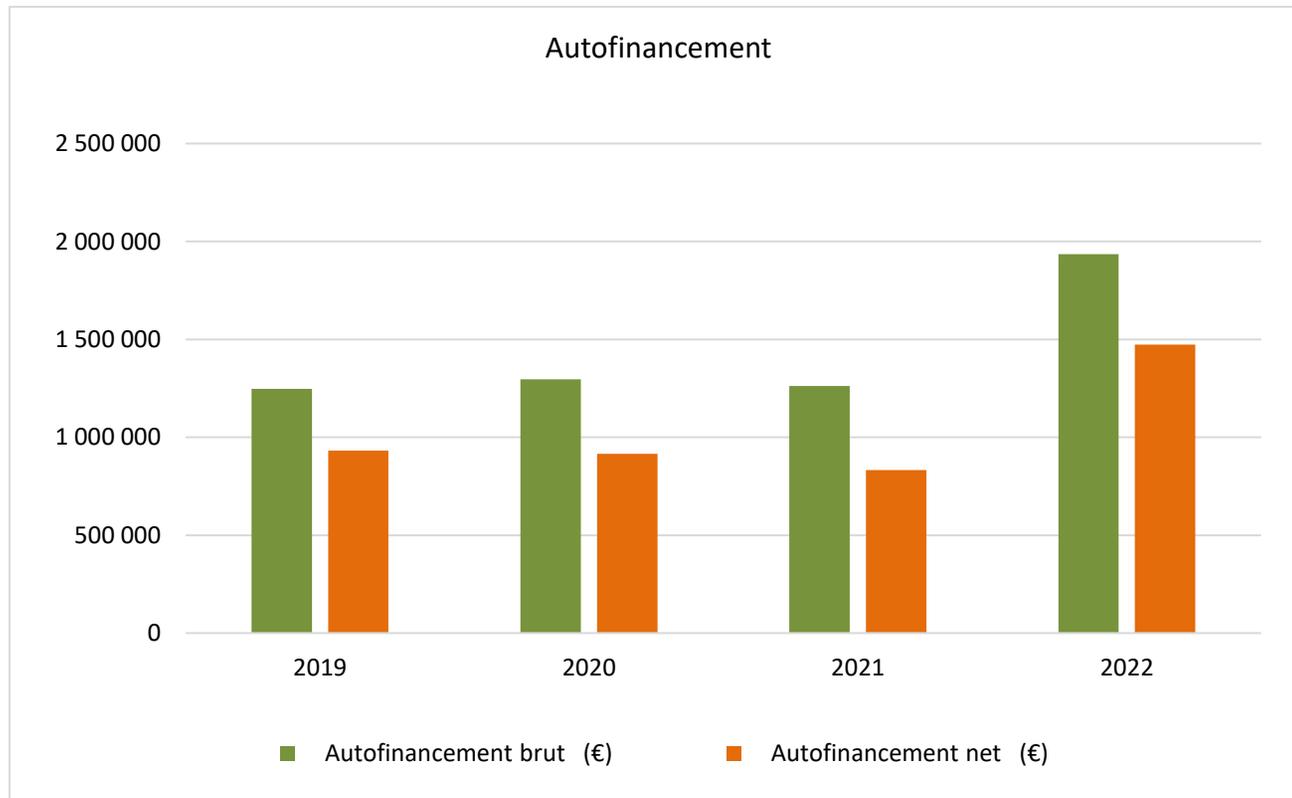
## AVEC UNE RETROSPECTIVE 2019-2022

(en K€)	2019	2020	2021	2022
<b>A. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 755</b>	<b>3 720</b>	<b>3 902</b>	<b>4 628</b>
<b>B. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 508</b>	<b>2 424</b>	<b>2 640</b>	<b>2 693</b>
<b>C. EPARGNE BRUTE (A - B)</b>	<b>1 247</b>	<b>1 296</b>	<b>1 262</b>	<b>1 935</b>
<b>D. REMBOURSEMENT DE LA DETTE (remboursement du capital)</b>	<b>315</b>	<b>381</b>	<b>429</b>	<b>462</b>
<b>E. EPARGNE NETTE - AUTOFINANCEMENT (C - D)</b>	<b>932</b>	<b>915</b>	<b>833</b>	<b>1 473</b>
<b>F. DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 495</b>	<b>3 273</b>	<b>3 427</b>	<b>1 535</b>
* Immobilisations incorporelles (logiciels, études) + reversement fonds divers	53	0	38	24
* immobilisations corporelles (matériel, mobilier, terrain)	143	166	185	115
* Bâtiments - Voirie - Réseaux	931	2 986	3 090	1 220
* Subventions d'équipement versées	348	103	96	158
* Autres immobilisations financières (portage EPF)	20	18	18	18
<b>G. + Recettes d'Investissement (hors emprunt)</b>	<b>692</b>	<b>759</b>	<b>1 699</b>	<b>1 110</b>
* Dotations	415	319	683	680
<i>dont FCTVA</i>	206	200	520	523
<i>dont TLE + TA + PAE + PVNR</i>	209	119	163	157
* Subvention d'Investissement + Participation des tiers + Opération sous mandat	277	440	1 016	430
<b>H. BESOIN DE FINANCEMENT (E - F + G)</b>	<b>129</b>	<b>-1 599</b>	<b>-895</b>	<b>1 048</b>
<b>I. EMPRUNTS NOUVEAUX</b>	<b>0</b>	<b>2 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Long terme	0	2 200		
Court terme trésorerie (attente FCTVA)	0	0	0	0
<b>J. RESULTAT DE L'EXERCICE (global - part affectée à l'investissement)</b>	<b>129</b>	<b>601</b>	<b>-895</b>	<b>1 048</b>
<b>K. RESULTAT DE CLOTURE REPORTE (N - 1)</b>	<b>1 489</b>	<b>1 618</b>	<b>2 219</b>	<b>1 324</b>
<b>L. RESULTAT DE CLOTURE (fonctionnement + investissements) = Fonds de roulement</b>	<b>1 618</b>	<b>2 219</b>	<b>1 324</b>	<b>2 372</b>

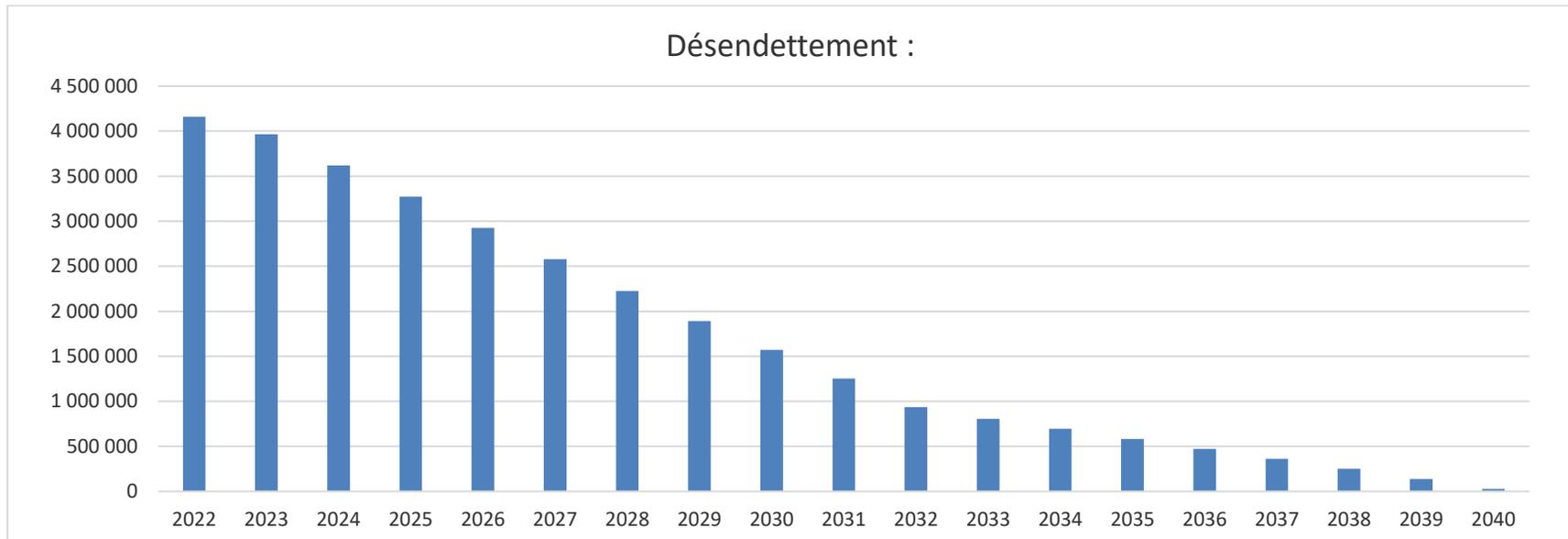
***EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET***

Année	2019	2020	2021	2022
Autofinancement brut (€)	1 247 000	1 296 000	1 262 000	1 935 000
Autofinancement net (€)	932 000	915 000	833 000	1 473 000

**La hausse constatée en 2022 provient du produit de la vente de la crèche 580 000 €.**



## EVOLUTION DE LA DETTE



<i>Situation au 31/12</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<b>Ratios d'endettement</b>	13,92%	11,96%	13,68%	14,10%	
<i>avec le remboursement dette du SIESS</i>	15,42%	13,39%	15,02%	15,47%	12,55%

<i>Situation au 1/1/N</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<b>Dette/habitant</b> <i>(moyenne nationale de la strate 2021 : 717 €)</i>	936 €	834 €	1 312 €	1 182 €	1 022 €	969 €
<i>Situation 1/1/N</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<b>Capacité de désendettement (en année)</b>	3,34	2,75	3,97	3,52	3,30	2,05

Le **ratio d'endettement** et la capacité de désendettement **sont en baisse cette année du fait de l'encaissement du produit de la vente de la crèche**. La dette par habitant de la commune est supérieure à la strate nationale mais elle se justifie par les 2 opérations qui viennent d'être réalisées (construction structure multi accueil et extension école élémentaire). Ces 2 indicateurs restent satisfaisants ; néanmoins l'assemblée délibérante doit en tenir compte dans les choix de ses projets futurs.

La capacité de désendettement est très satisfaisante : le seuil d'alerte est à 6 ans. Ce qui permet à la commune de pouvoir envisager de nouveaux investissements tout en maîtrisant son recours à l'emprunt.

# PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROSPECTIVE FINANCIERE 2023-2026

La commune de Groisy s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est étudié par la Commission Finances au vu des orientations proposées par le Conseil Municipal.

Pour mémoire : repris au BP 2023 les Restes A Réaliser 2022, à savoir :

RAR Dépenses : 3 257 490 €

RAR Recettes : 1 247 200 €

Dans ces Restes A Réaliser (RAR), plusieurs nouveaux projets structurants :

- **Rénovation énergétique et réhabilitation des locaux de la Mairie** : le coût estimé de l'opération est de 1 625 300 € TTC. Pour information, des subventions représentant 36% du montant HT ont été accordés à la commune soit 498 000 €. En complément des RAR, une prévision budgétaire supplémentaire de 70 000€ sera inscrite au budget 2023.
- **Sécurisation PN 55 et carrefour la Mine/Saint Hilaire** : Suite à une opportunité de pouvoir acquérir un bien en aval du PN55, le projet a été revu afin d'inclure également un aménagement sécurisant le PN55 en aval. Aussi, le coût de l'opération a été porté à 818 200 € HT soit 981 840€ TTC en incluant les travaux et l'acquisition foncière. Ainsi il convient en plus des RAR de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires au budget 2023 pour la somme de 465 000 €. Pour ce programme, la commune bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 330 000 € et d'une aide du Département de 284 000 € . Le reste à charge de la collectivité s'élève donc à 204 200 € HT.

La commission Finances dans ses séances du 18 janvier et 13 février 2023 a listé les différents projets envisagés sur le mandat et vous présente ses conclusions.

A l'issue du débat, seront inscrites en prévisions budgétaires les orientations retenues par le Conseil Municipal.

La collectivité envisage de réaliser les projets d'investissements structurants suivants sur le mandat :

- Réhabilitation du groupe scolaire regroupant l'école maternelle, le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et de loisirs : un concours a été lancé pour choisir un maître d'œuvre. Les marchés seront distincts et répartis sur le mandat et au-delà. Une estimation des marchés de travaux a été présentée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, à savoir :
  - Ecole maternelle : 3 200 000 € TTC
  - Restaurant scolaire : 1 200 000 € TTC
  - Accueil périscolaire : 1 300 000 € TTC
  - Etudes et maîtrise d'œuvre : 970 000 € TTC
- Aménagement des abords de la mairie : coût estimé à 300 000 € TTC

- Réalisation d'un flowpark et d'une aire de jeux sur le secteur de Boisy : coût estimé respectivement à 475 000 € TTC et 55 000 € TTC.
- Revitalisation du centre-bourg dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » : étude en cours
- Projection de nouveaux équipements sportifs et de loisirs : étude et réflexion en cours.

#### **Autres prévisions 2023 :**

- **Travaux sur voirie :**
  - Programmes récurrents : chaque année, la commune inscrit une enveloppe budgétaire pour la réfection des voiries communales : marché d'enrobés, terrassement, travaux divers pour un montant de 200 000 € TTC
  - Aménagement de voirie (chemin de la Biolette, chemin de la croix blanche pour une enveloppe de 250 000€ TTC
- **Travaux sur les réseaux électriques et de télécommunications :** plusieurs programmes à engager :  
Renforcement et enfouissement des réseaux (secteur Biolette, chez les Roux, Ménibel, Diossaz) pour 2022 le coût estimé de la participation communale s'élève à 1 145 000 € y compris des RAR pour 562 000 €.
- **Acquisitions de matériels voirie, Services Techniques, matériels informatiques et mobilier :**  
Une enveloppe de 80 000 € est prévue pour couvrir ces postes.